

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°268

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 13 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, BIDAL Damien, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Fethi CHOUDER
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Kilani KAMALA
Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/

OBJET : Convention d'adhésion au Dispositif Régional de Télémédecine OPHDIAT, dans le cadre du dépistage de la rétinopathie diabétique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi du 13 avril 2004 modifiée relative aux responsabilités locales ;

Vu la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Considérant l'intérêt de signer la convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour une meilleure prise en charge des patients diabétiques dans la continuité de ce qui est en déjà décliné sur la ville, via l'activité du centre municipal de santé ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour le dépistage de la rétinopathie diabétique.

AUTORISE le centre municipal de santé à participer au réseau de dépistage de la rétinopathie diabétique.

Reçu en préfecture le : 15/12/17

Publié le : 15/12/17

Certifié exécutoire : 15/12/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

